



Association régie par la loi de juillet 1901

SIRET N° 40994604300026

Maison des Associations - 51 rue du Pradet, 31800 Saint-Gaudens

## CONVOCATION à l'Assemblée Générale Ordinaire

Saint-Gaudens, le 26 novembre 2019

Aux membres adhérents de l'Ensemble Vocal du Comminges,  
L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association aura lieu le :

**MARDI 10 DECEMBRE 2019 à 18 h 30  
à la Salle Sainte-Anne**

Les statuts de l'Association précisent que tous les membres actifs (adhérents à jour de leur cotisation) peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire.  
Les amis et membres d'honneur sont admis avec voix consultative par décision de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration (article 13).

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, les conditions de quorum n'étant pas précisées (article 15), à l'exception des modifications des statuts ou de la dissolution qui nécessitent un quorum correspondant à la moitié des membres inscrits (article 16).

Le Conseil d'administration comprend actuellement 10 membres élus dont le mandat est renouvelable par tiers tous les ans. Les chefs de chœur sont membres de droit.

Pour le bon fonctionnement de l'Assemblée générale ordinaire, si vous souhaitez présenter votre candidature au Conseil d'administration, nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir votre candidature au siège social de l'Association avant le 9 décembre 2019

Si vous n'avez pas la possibilité d'assister à cette Assemblée générale ordinaire, vous pouvez vous faire représenter en renvoyant, avant le 9 décembre le pouvoir joint à cette convocation. Cette assemblée sera suivie d'un apéritif dinatoire.

Pour l'Assemblée générale ordinaire, le Conseil d'Administration soumet à l'ordre du jour :

- Rapport d'activité 2018-2019
- Rapport musical pour la même période
- Bilan financier pour la même période.
- Budget prévisionnel 2019-2020
- Montant de la cotisation pour nouveaux choristes uniquement pour le Requiem de Mozart
- Renouvellement des membres du Conseil d'administration.
- Questions diverses.



Association régie par la loi de juillet 1901

SIRET N° 40994604300026

Maison des Associations - 51 rue du Pradet, 31800 Saint-Gaudens

---

*CE BON A DECOUPER EST A RETOURNER AU SIEGE DE L'ASSOCIATION*

✓-----

## **POUVOIR :**

Je soussigné(e)

Nom....., Prénom..... donne par la présente, pouvoirs à :

Nom..... Prénom.....

afin de me représenter, de prendre toutes décisions et d'effectuer tous votes en mes lieux et places lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'E.V.C.

Fait le : ..... à : .....

« Faire précéder votre signature de « Bon pour pouvoir ».

Signature :

*CE BON A DECOUPER EST A RETOURNER AU SIEGE DE L'ASSOCIATION*

✓-----

## **CANDIDATURE :**

Je soussigné(e) Nom.....,..... Prénom.....

désire présenter ma candidature au poste de membre du Conseil d'administration de l'E.V.C.

Date : .....

Signature :